

Diagnostic de la mort

Introduction

- Absence de définition légale de mort, on s'accorde pour considérer la mort comme l'arrêt des fonctions vitales.
- La mort est un processus qui met fin à la vie avec une décomposition lente du cadavre jusqu'au retour en poussière.
- Les morts peuvent schématiquement se classer :
 - **Morts naturelles**
 - **Morts violentes** : crime, suicide, accident
 - **Morts apparemment naturelles** : mais survenues dans des circonstances « anormales » :
 - **Avec lésions extérieures** : sans rapport avec la mort, conséquences et non causes de la mort, causes mais insuffisantes en soi
 - **Sans lésions extérieures** : morts subites, morts rapides, morts sans renseignement

Évolution de la mort

- Il existe 3 phases de la mort :
 - **Mort apparente** : réversible
 - **Mort clinique relative**
 - **Mort organique** : absolue
- Questions :
 - Comment reconnaître une mort naturelle de celle qui ne l'est pas ?
 - Comment évaluer la date de décès ?
 - Comment repérer certains indices orientant vers un homicide, sans les modifier ou les contaminer ?
 - Quand alerter les autorités judiciaires ?
 - Quelles informations donner aux proches des victimes ?

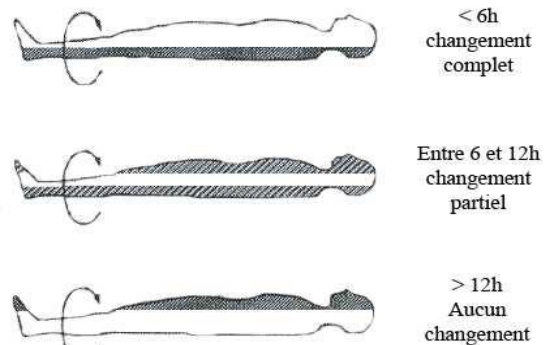
Définitions

- **Mort naturelle** : il s'agit d'un décès résultant de l'évolution d'un état pathologique d'un individu ou du terme de son vieillissement.
- **Mort subite** : c'est une mort survenant de façon brutale et inattendue chez un sujet en bonne santé apparente. Cette mort peut être naturelle s'il s'agit de l'évolution ultime et cataclysmique d'un processus morbide évoluant pour son propre compte.
- **Mort violente** : il s'agit d'un décès mettant en cause un processus vulnérant et correspondant à trois possibilités :
 - **Accident** : intervention d'une cause extérieure, soudaine et brutale (accident de la circulation, accident de travail...)
 - **Suicide** : l'action vulnérante peut être générée par l'individu lui-même
 - **Crime** : l'action vulnérante pourra être le fait volontaire d'un tiers ; mettant ainsi en cause l'ordre public et permettant la qualification pénale de délit ou de crime.
- **Mort suspecte** : il s'agit d'un décès susceptible d'impliquer l'intervention d'un tiers.

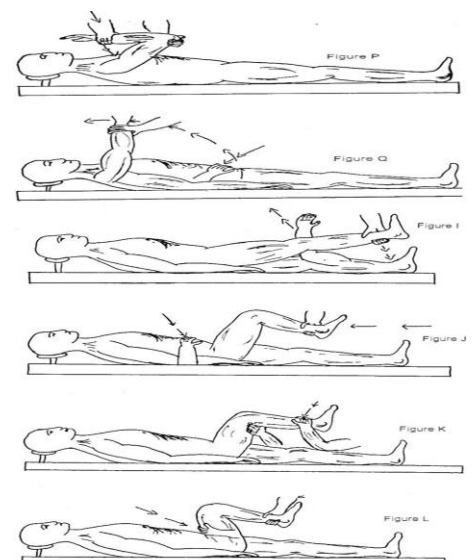
Diagnostic de la mort

- Le diagnostic de la mort se présente sous trois aspects :
 - **Diagnostic précoce** : c'est celui de l'arrêt cardiaque et respiratoire définitif.
 - **Coma dépassé** : le coma est la situation d'un sujet ayant perdu complètement conscience, mais conservant une vie végétative : circulation, respiration, excrétion, sécrétion endocrinienne.
 - **Diagnostic de mort totale** : son intérêt est presque exclusivement médico-légal.
- Les signes positifs de la mort permettent d'estimer le moment de la mort :
 - **Refroidissement cadavérique** : c'est la chute de la température centrale jusqu'à équilibre avec la température ambiante, théoriquement, la chute est de 1°C/h. Elle permet alors d'estimer l'heure du décès, elle est cependant très peu fiable (influence de plusieurs facteurs sur la température du cadavre : fièvre, vêtements, adiposité, humidité...)
 - **Déshydratation** : théoriquement, la perte est de 1 kg/24h
 - **Modifications oculaires** : disparition de la brillance de la cornée et affaissement des globes oculaires, la cornée perd sa transparence. Après 5-6h apparaît le voile glaireux du fait de l'albumine dénaturée, la cornée se plisse et se creuse. La sclérotique se déshydrate et laisse voir en transparence le pigment choroïdien, c'est la « tache noire »
 - **Formation des plaques parcheminées**
 - **Momification du cadavre**

- **Lividités cadavériques** : ce sont des taches rose ou violacées au niveau des régions déclives, respectant les zones de pression (dus à la transsudation du sang des vaisseaux vers le tissu sous-cutané sous l'action de la pesanteur), elles correspondent à l'extravasation et à l'accumulation de sang dans les zones déclives. Leur position est en relation avec la position du cadavre : postérieures quand le cadavre est en position dorsale, antérieures quand il est en position ventrale, dans les membres inférieurs en cas de cadavre vertical (pendaison). Elles permettent d'estimer l'heure du décès, de déceler d'éventuelles manipulations et parfois d'orienter vers les circonstances du décès, elles apparaissent 2 à 5 heures après le décès, elles sont fixées et non modifiables après 30 heures.



- Ainsi par exemple, l'existence de lividités fixées postérieures chez un cadavre trouvé en position ventrale témoigne que le décès remonte à plus de 30 heures et que le cadavre a été mobilisé entre approximativement 3 et 30 heures après le décès
- **Rigidité cadavérique** : c'est le durcissement musculaire (par accrochage entre les filaments d'actine et de myosine dû au manque d'énergie), elle est liée au métabolisme de l'ATP. Cette rigidité affecte tous les muscles et progresse de haut en bas (nuque, membres supérieurs, membres inférieurs), cette rigidité s'installe alors à partir de la 3^e heure pour se généraliser vers la 12^e heure, elle permet d'estimer l'heure du décès et de déceler d'éventuelles manipulations du cadavre, elle disparaît ensuite en 2 à 3 jours dans le même ordre



- **Putréfaction** : c'est le signe absolu et constant de la mort, son apparition entraîne la disparition de la rigidité. Elle apparaît lors des variations de la température, elle débute souvent au niveau de la fosse iliaque droite car celle-ci est richement vascularisée et renferme une flore microbienne importante, le cadavre devient complètement vert, gonfle et apparaît une circulation posthume en quelques jours, classiquement 8 jours. Ces phénomènes de putréfaction sont très dépendants des conditions extérieures, plus rapides en cas de chaleur, plus lents en cas de température basse

Cadavre chaud, souple, sans lividités	La mort remonte à 5-6 h
Cadavre tiède, début de rigidité, lividités mobiles, disparaissant à la pression	6 à 12 heures
Cadavre froid, rigide, lividités marquées, pas de tache verte abdominale	24 à 48 heures
Disparition de la rigidité, tache verte abdominale	Plus de 48 heures

Levée de corps

La levée de corps consiste pour le médecin à aller examiner le corps d'un défunt, sur place.

- **Objectifs** :
 - **Répondre aux besoins des enquêteurs** : la qualification médico-légale du décès (mort naturelle, mort accidentelle, mort violente, mort suspecte)
 - **Répondre à une nécessité médico-légale** : estimer le délai post-mortem, faire une analyse clinique des causes et des circonstances du décès, apprécier les éléments externes constitutifs du décès (traces de violence, hémorragie, asphyxie, vomissement...), identifier le corps

Examen du corps

- Le corps doit être examiné sur toute sa surface et au niveau des orifices naturels.
- Recherche de blessures suspectes d'une origine criminelle : ecchymose, plaies, fractures, lésions de défense
- Localisations anatomiques : tête, face, membres supérieurs, membres inférieurs

Blessure suspecte = Autopsie